



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recrutement

Question écrite n° 28257

Texte de la question

M. Christophe Sirugue attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le niveau de compétence des enseignants qui prendront en charge les formations de niveau III de l'industrie. En 2013, les techniciens supérieurs de l'industrie sont formés par des professeurs recrutés par capet (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique) et par agrégation dans des domaines spécialisés comme l'électronique, le génie civil, la productique, etc. Ils enseignent en pré-bac et post-bac et entretiennent des liens privilégiés et des partenariats avec les milieux professionnels pour une mise à jour régulière des pratiques. Mais pour amener davantage de jeunes vers les métiers d'ingénieurs, les formations pré-bac et la formation des enseignants sont devenues depuis deux ans très généralistes, la spécialisation n'apparaissant plus que sous forme d'options et les sujets de concours de recrutement devenant de plus en plus théoriques. Les professeurs anciennement recrutés disposent d'une douzaine de jours de formation pour devenir pluri-compétents et le travail que requiert cette reconversion ne leur permet plus de dégager le temps nécessaire à l'actualisation de leurs compétences dans leur domaine de spécialité. Aussi lui demande-t-il ce qu'elle entend faire pour assurer la qualité et la spécialisation des formations de formateurs dans les filières de niveau III de l'industrie.

Texte de la réponse

La formation initiale des enseignants est organisée depuis septembre 2013 par les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Les ESPE sont désormais déployées sur l'ensemble du territoire métropolitain, les Antilles, la Guyane et La Réunion. Depuis la rentrée 2014, deux nouvelles ESPE ont été créées en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie. Les ESPE offrent à ces étudiants une formation initiale professionnalisante et préparent à des diplômes à vocation professionnelle que sont les nouveaux masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) qui garantissent à la fois l'acquisition des compétences disciplinaires et des savoir-faire professionnels de haut niveau. La mise en place de la nouvelle formation des enseignants a fait l'objet d'un cadrage national autour de plusieurs textes réglementaires : le cadre national des formations dispensées au sein des nouveaux masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF), un nouveau référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, le cahier des charges de l'accréditation et de nouvelles maquettes des concours de recrutement. Les ESPE ont vocation à former l'ensemble des futurs enseignants qu'ils se destinent à exercer en maternelle, à l'école élémentaire, au collège, au lycée général technologique ou professionnel ou à l'université. Elles sont animées à la fois par des personnels spécialisés dans la formation que ce soient des universitaires ou des personnels de l'éducation nationale. Leurs équipes pédagogiques sont constituées d'un grand nombre de professionnels de terrain qui apportent leur expertise sur le projet pédagogique mis en place. S'agissant des filières industrielles, les équipes sont majoritairement constituées de professionnels issus du monde de l'entreprise ayant suivi une formation adaptée et ayant une grande expérience du métier. Par ailleurs, la formation des futurs enseignants, qui prend appui sur les nouveaux référentiels de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation est effectivement exigeante et nécessite l'acquisition de compétences scientifiques et techniques, des compétences pédagogiques, didactiques et une

bonne connaissance du monde professionnel des entreprises et des organisations. Une réflexion est en cours pour mieux ajuster la formation en ESPE à ces contraintes multiples, en particulier avec les stages et aussi d'ailleurs pour attirer vers l'enseignement des professionnels, en leur assurant une reconversion et une formation adaptée. L'essor de ces filières va de pair avec un effort spécifique de recrutement et de formation d'enseignants. La réforme de certaines sections dans l'enseignement secondaire, la voie sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) au lycée, conduit en effet à modifier les contenus à enseigner par les professeurs déjà en place comme pour les nouveaux professeurs ; le choix qui a été fait correspond à une vision plus généraliste, dans le but aussi d'offrir en aval aux élèves une plus grande gamme de parcours. Ces futurs enseignants bénéficient désormais d'une réelle formation professionnalisante avec une entrée progressive dans le métier qui débute dès la première année de master par des stages d'observation et de pratique accompagnée. A cette occasion des stages en entreprise peuvent leur être proposés. Après leur réussite aux concours, les lauréats effectuent dans le cadre de la deuxième année de master une année de stage rémunérée en alternance dans les établissements scolaires. Ils bénéficient d'un accompagnement tout au long de leur formation. Des actions de formation en direction des formateurs sont organisées dans le cadre des plans académiques de formation et dans le cadre des masters MEEF, pratiques et ingénierie de la formation organisés par les ESPE.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Sirugue](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28257

Rubrique : Enseignement supérieur : personnel

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5717

Réponse publiée au JO le : [19 avril 2016](#), page 3419